



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 décembre 2015
19 heures 00

MCh/MG

N° 001926

Pôle Population -
Cimetière -
Modification de la
répartition du produit
de la vente des
concessions
funéraires, entre le
C.C.A.S. (Centre
Communal d'Action
Sociale) et la
Commune

Affiché le :

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 8 décembre 2015 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 02 décembre 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Maryse LAMY (Conseillère Municipale).

ONT DONNE PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt)

M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Le produit des ventes des concessions funéraires, est actuellement réparti à raison de 2/3 sur le budget de la commune et d'1/3 sur le budget du C.C.A.S., conformément aux dispositions de l'ordonnance du 6 décembre 1843,

Les aménagements réalisés au cimetière sont pris en charge par le budget de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Vu l'avis favorable de la commission Finances-Travaux-Urbanisme du 30 novembre 2015,

DX Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction NOR BUD R 00 00078 J publié au B.O.C.P. N° 00-078-MO du 27 septembre 2000 portant suppression de la répartition 2/3 1/3 de la répartition du produit des concessions de cimetières,

Compte-tenu du montant peu significatif des recettes au profit du C.C.A.S. (environ 2 000,00 € par an) et afin de simplifier la gestion,

Décide d'affecter la totalité du produit de la vente des concessions funéraires au profit du seul budget communal à partir du 1^{er} janvier 2016

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI